

**EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance
du MERCREDI 2 JUILLET 2025 à 18 h 30**

(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc	X				GILLARDIN-THOMAS Véronique	X			
ANTION Claude	X				HENRY Philippe	X			
BAUGNON Mathilde	X				KEROUH Nordine			X	
BUARD CHAMPESME Jocelyne	X				LECLERCQ Josiane	X			
CARRÉ Cyrielle	X				LEFEBVRE Gilles	X			
CHAZAL Raphaël	X				NICKLAUS Bruno	X			
CITONY Lazare	X				PAUCHET David			X	
COURTOIS Jean-Paul	X				PIERSON Fabien	X			
DIONOT Michel	X				PIGEARD Sandrine		X		à Christine GÉRARD
DUPUIS Claudine	X				SCHUMANN Yves	X			
GARNIER Christian	X				THOUVENIN Odile	X			
GÉRARD Christine	X				TOTAL	20	1	2	

Il dénombre 20 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Membres du C.M. : 23 Membres		
		<i>Votants</i>
Présents	20	21
Pouvoirs	1	
Absents	2	

Pouvoir(s) :
Mme PIGEARD Sandrine à Christine GÉRARD

Ordre du jour :
Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- ⚡ **SAFER** – Parcelles libérées par M. DROUET,
- ⚡ **Salle multiactivités** – Exonération des pénalités consécutives de retard du chantier,
- ⚡ Décision modificative au budget primitif 2025.

Désignation d'un secrétaire de séance :
M. Raphaël CHAZAL se propose d'être Secrétaire de séance.

M. Raphaël CHAZAL est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité (21 voix pour).

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du Mardi 3 Juin 2025 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Juin 2025 à 18h30 est adopté à l'unanimité (21 voix pour)

N° 1 – 20250702

1. **Assistance de la SAFER** – Convention de partenariat

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tous les documents relatif à ce dossier.

N° 2 – 20250702

2. **Salle multiactivités** – Exonération des pénalités consécutives de retard du chantier

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal :

- renonce à l'application des pénalités de retard dans l'exécution des travaux aux entreprises attributaires des lots n° 1 à n° 11 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatif à ce dossier.

N° 3 – 20250702

3. Décision modificative au budget primitif 2025

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal autorise la décision modificative au budget primitif 2025 comme suit :

Opératio n	Article	Désignation	BP 2025	DM	BP 2025 après DM
2219	2313	Salle multiactivités	130 000 €	6 000 €	136 000 €
2229	2313	Récurrent	62 005,02 €	-6 000 €	56 005,02 €

Séance du Conseil Municipal levée à 19h15

Compte-rendu affiché le 4 juillet 2025

**Le Maire,
Claude ANTION**